

29 juillet 2022

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Albane Schlechten, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christiane Leuenberger, Steven Francisco, Ulrich Jotterand, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Régis de Battista, Ahmed Jama, Emmanuel Deonna, François Mireval, Pascal Holenweg et Sami Gashi: «Des édicules, pas des monticules! Pour une politique publique qui fasse revivre les aubettes de notre ville».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maryelle Budry.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CCSJ) par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron, lors des séances des 28 septembre, 23 novembre et 14 décembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier que la rapporteuse remercie pour leur précieux travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance patrimoniale des aubettes, inscrites à l'inventaire des monuments d'art et d'histoire depuis 2015;
- l'intérêt architectural et historique des édicules, véritables témoignages et reliques de l'époque où ils ont été bâtis;
- la perte de lien de ces kiosques du tramway en ville, déconnectés de leur fonction initiale;
- l'absence de décision politique pour harmoniser leur affectation;
- l'affectation aléatoire et hétéroclite de sept des huit édicules;
- l'absence de concept adapté à l'environnement urbain;
- la difficulté de la Ville à rendre une utilité aux édicules dans l'espace urbain;
- la place idéale des édicules dans l'espace public;
- le succès de la «politique publique des édicules» de la Ville de Lausanne, dont l'exploitation joue un rôle dans l'appropriation de l'espace public par la population, dans la création de synergies et vise à la création du lien social et à l'intégration à la vie du quartier, ainsi qu'à appliquer les principes du déve-

loppement durable, par la promotion des produits locaux, cultivés dans des conditions respectueuses de l’environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à publier des appels à projets pour l’utilisation de ces édicules sur le site de la Ville de Genève, comme reflet de l’intégration de la vie de quartier;
- à adopter une politique publique qui harmonise les édicules et à leur rendre une nouvelle raison d’être dans l’environnement urbain;
- à donner une seconde vie à ces bijoux patrimoniaux et architecturaux, en leur donnant une utilité pour créer du lien social entre différentes catégories de population.

### **Séance du 28 septembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo, représentante des motionnaires*

M<sup>me</sup> Ojalvo, signataire de ce texte et non auteure, explique que l’idée est de valoriser les aubettes qui sont à l’inventaire de la ville pour les mettre au service du bien commun. On appelle «aubettes» des kiosques à journaux aux arrêts de tram ou de bus. La motion propose d’harmoniser l’affectation de ces aubettes. Elle ajoute que Lausanne a développé une politique publique à cet égard qui a rencontré un grand succès. Elle signale ensuite que la *Tribune de Genève* a évoqué les abribus en rappelant que ces derniers appartiennent à la Ville de Genève. Elle ne sait toujours pas l’utilisation qui sera faite de l’aubette qui se trouve sur la place des Augustins. Elle ajoute que celle de la place de Rive est utilisée par les TPG, celle de Plainpalais a été transformée en galerie contemporaine. Elle montre encore quelques exemples et déclare que la volonté des motionnaires est de faire un lien avec les abribus végétalisés. Elle déclare que l’idée est donc de faire de ces édicules quelque chose d’utile et d’esthétique.

Elle mentionne que Lausanne a valorisé ses aubettes, qui sont maintenant destinées à des activités culturelles, culinaires, récréatives ou de vente, tout en représentant des repères pour la population. Elle se demande s’il ne faudrait pas auditionner un représentant de la Ville de Lausanne. Elle ajoute que celle-ci a fait des appels à projets.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande pourquoi les aubettes existantes ont été transformées.

M<sup>me</sup> Ojalvo l’ignore. Elle pense que ces transformations sont très anciennes et très certainement antérieures à la magistrature de M. Barazzone. Plusieurs per-

sonnes se demandent d’où vient le terme d’aubette, pourquoi pas kiosques, arrêts de bus ou édicules? Une commissaire pense que le terme «aubette» est d’origine belge. C’est ce terme qui sera principalement utilisé lors des discussions en commission.

Une commissaire demande si la volonté est également de déplacer les commerçants qui se servent de ces aubettes.

M<sup>me</sup> Ojalvo répond que l’idée n’est pas de chasser ces commerçants, mais de déterminer s’il y a des baux et surtout d’établir une cohérence entre ces différentes aubettes tout en les mettant en valeur.

La présidente évoque ensuite une exposition sur ce thème à Dijon et demande si cette dernière apporte des perspectives.

M<sup>me</sup> Ojalvo déclare ne pas avoir la projection sur cette exposition avec elle. Elle mentionne ensuite ignorer s’il est possible de végétaliser les kiosques qui sont à l’inventaire, mais elle déclare qu’il serait en revanche possible de végétaliser les aubettes qui n’ont pas de dimension historique.

Une commissaire se demande s’il ne faudrait pas prendre l’ensemble de ces aubettes et pas uniquement les huit kiosques répertoriés.

M<sup>me</sup> Ojalvo n’y voit pas d’inconvénient et elle pense qu’il faudra poser cette question au département.

La présidente remarque que les commissaires aimeraient entendre le département. Mais un commissaire mentionne que les baux dépendent de plusieurs magistrats.

La présidente rappelle que l’aubette du boulevard des Tranchées avait fait l’objet d’un explicatif de la part de M. Meylan.

M<sup>me</sup> Ojalvo remarque qu’il faudrait entendre M. Meylan. Tout d’abord, il faudra entendre M<sup>me</sup> Perler, insiste la présidente. La commission est d’accord à l’unanimité avec ces auditions.

### **Séance du 23 novembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur du patrimoine bâti*

M<sup>me</sup> Perler rappelle que cette motion propose de mener une politique publique qui fasse revivre les aubettes de notre Ville, elle a trois invites:

- elle demande au Conseil administratif de publier un appel à projets pour l’utilisation de ces édicules sur le site de la Ville,

- d’adopter une politique publique qui harmonise ces édifices pour leur rendre une nouvelle raison d’être dans l’environnement urbain,
- de donner une seconde vie à ces bijoux patrimoniaux en leur donnant une utilité pour créer du lien social entre les différentes catégories de la population.

M<sup>me</sup> Perler estime que c’est un joli projet qui s’est aussi fait à Lausanne. C’est une politique publique qui serait très intéressante, il y a déjà plusieurs projets en cours:

- à la place des Augustins;
- au parc de Saint-Jean, il y a justement une motion en traitement à la CCSJ. M<sup>me</sup> Perler a eu l’occasion de s’exprimer pour la transformation en buvette;
- à la place Emile-Guyénot, le Conseil municipal a déjà voté une proposition du Conseil administratif pour transformer l’édifice, puisqu’il est assez mal placé, dans un lieu bruyant et donc pas assez adapté pour en faire un espace public convivial, mais il va se transformer en vestiaires pour les femmes qui travaillent pour Voirie, Ville propre;
- à la place Dorcière, une proposition sera faite pour la prochaine session;
- au rond-point de Plainpalais.

Il y a donc un certain nombre de réflexions, mais ce sont des projets disparates. M<sup>me</sup> Perler indique qu’il est tout à fait possible de réaliser un inventaire et d’étudier une politique publique à mener dans ce sens, mais il faut savoir qu’il faudrait une inscription sur le plan financier ou un projet de délibération de la part de la commission et que ça aurait un coût. M. Meylan indique qu’un inventaire de 17 bâtiments de cet ordre a été fait, il s’agit uniquement des constructions sous gestion du patrimoine bâti, ce ne sont pas forcément des abribus. Le service bénéficiaire n’est pas toujours le même, parfois il s’agit du SEP (Service de l’espace public), parfois du LOM (Service logistique et manifestations), certains sont au bénéfice de la Gérance immobilière municipale (GIM), par exemple lorsqu’il y a un kiosque qui y est installé, il s’agit d’un locataire. Le bâtiment qui se trouve place des Augustins comporte des WC publics et son espace central a totalement été refait, il est même prévu qu’il soit chauffé en hiver. Ce bâtiment pourrait être occupé toute l’année, il ne reste plus qu’à trouver le bon projet à mettre à l’intérieur. Pour l’aubette de Saint-Jean, il y a une esquisse de projet qui a été faite au sein du DPBA depuis des années, une association aimerait développer un projet dans ce bâtiment, qui s’ouvrirait sur le parc, c’est un bâtiment protégé au niveau historique. Le suivant se situe aussi à Saint-Jean, il s’agit d’un abribus réhabilité il y a 4-5 ans. Il y a des WC publics qui ont été rénovés à l’arrière et un commerce.

L’abribus qui se situe à la place des Nations est aussi classé, il est l’œuvre du célèbre architecte Maurice Braillard. Il a été déplacé de deux mètres pour que les bus puissent passer, ce n’est qu’un abribus, il n’y a pas de surface commerciale

possible. À la rue de Lausanne, ce sont aussi anciennement des WC publics en sous-sol qui ont été condamnés. Au rez-de-chaussée c'est un kiosque dont l'efficacité commerciale est variable. Au rond-point de Plainpalais, il y a un kiosque ouvert toute l'année et de l'autre côté, on a un espace qui a été transformé et mis à la disposition d'un groupement artistique. Au rond-point de Rive, ce bâtiment sert principalement de bureau de vente pour les TPG, c'est un emplacement stratégique. De l'autre côté du bâtiment il y a un kiosque. À la place Guyénot, un crédit a été voté pour que ce bâtiment soit transformé en vestiaire pour les femmes de la Voirie. Le kiosque de la place des Eaux-Vives, anciennement arrêt de tram, est exploité à plein temps. L'édicule de l'île Rousseau a été pendant très longtemps occupé par un restaurateur. Quand il est parti, l'édicule a pu être restauré fidèlement et les apprentis ferblantiers de la Ville de Genève ont offert cette toiture d'origine. Ce bâtiment a ensuite été loué à l'Hôtel des Bergues pour y faire une buvette d'été.

Le pavillon sur le quai du Mont-Blanc a été réhabilité entièrement pour qu'il soit mis à la disposition des Mouettes genevoises. Il devait servir en principe de surface administrative pour deux personnes. Une salle d'attente a été conservée et reste en service. Ensuite, il y a l'ancienne douane au quai Gustave-Ador qui a très longtemps servi de capitainerie du port, où le Canton de Genève avait son garde-port principal. Ils sont partis et ce bâtiment a pu être mis à disposition comme bureau. Il y a aussi un dépôt de la Voirie sur le square de Chantepoulet qui a été entièrement rénové en 2014 en créant sur l'avant une buvette qui peut s'ouvrir sur l'espace public. Il s'agit d'une buvette plutôt saisonnière. Sur la rotonde de la rue du Mont-Blanc, il y a eu tout un travail fait autour des problématiques liées aux fuites d'eau. Tout le toit a été refait et on en a profité pour remettre en valeur les verrières. Cet édicule est exploité par deux commerces. Place Claparède, un marchand de kebab s'est installé. Enfin, à la gare routière, il y a un bâtiment assez atypique pour lequel on attendra les délibérations des commissions respectives et du Conseil municipal pour voter un crédit de rénovation complète, y compris les sous-sols pour mettre à disposition des WC publics contrôlés.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si la motion et les invites ne limiteraient pas les possibilités d'aménagement (p.ex. un café au lieu d'un kiosque) de ces édicules puisqu'elle dit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier des appels à projets pour l'utilisation de ces édicules sur le site de la Ville de Genève, comme reflet de l'intégration de la vie de quartier.» Il se demande si des aménagements de ce type correspondraient tout autant à la motion puisque celle-ci demande que ces édicules soient le reflet de l'intégration de la vie de quartier.

M<sup>me</sup> Perler répond qu'il y a une diversité des affectations des aubettes, certaines occupées, d'autres vides. Ce qui est demandé dans cette motion, c'est d'adopter une politique publique.

Le commissaire trouve que l'espace à la place des Augustins pourrait être un très bel espace à exploiter. Il demande également s'il n'y a pas eu des soucis de gestion de l'espace à Chantepoulet.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'elle n'a pas entendu parler de problèmes avec ce commerce. Concernant la place des Augustins, un cahier des charges a été fait pour un appel à projets. Le Conseil administratif a validé un cahier des charges qui va dans le sens de ce que propose la motion. Les aménagements dépendent également des lieux.

Une commissaire demande si le Conseil administratif s'est inspiré de la politique publique lausannoise pour la place des Augustins avec un cahier des charges et une réflexion sur le domaine d'activités.

M<sup>me</sup> Perler répond que ça n'a pas été le cas à sa connaissance. L'appel à projets pour l'aubette des Augustins ne s'est pas inscrit dans une politique semblable à celle qui est menée à Lausanne actuellement. M<sup>me</sup> Perler précise que c'est pour cela que la motion est intéressante, elle permettrait de développer une ligne de politique publique. Le Conseil administratif s'inspirerait des débats au Conseil municipal.

Une commissaire s'intéresse à l'aubette de Saint-Jean, qui appartient à la GIM, et demande plus de détails à M<sup>me</sup> Perler.

M<sup>me</sup> Perler répond que concernant cet édicule, une motion a été déposée, demandant qu'il soit aménagé en une buvette saisonnière. L'exploitation s'envisageait plutôt sur un modèle associatif mais pas forcément pour une association particulière sachant qu'un appel à projets doit se faire. Cet édicule est sous gestion du LOM pour les WC désaffectés et du SEV pour le dépôt qui se situe en dessous. Suivant les délibérations de la commission et du Conseil municipal, il faudra changer l'affectation de cet édicule et examiner comment l'accès à ces demandes peut se faire.

La commissaire souhaite s'assurer qu'il faudrait donc mettre en œuvre un concept de politique publique, un concept de rénovation et un concept de végétalisation.

M<sup>me</sup> Perler répond que le Conseil administratif n'a pas de réflexion arrêtée sur le concept. Il ne s'est pas saisi de l'ensemble de ces édicules sur le territoire de la Ville pour en concevoir une politique publique avec des objectifs précis. C'est pour cette raison-là que cette motion est la bienvenue puisqu'elle demande de définir une politique plus lisible.

La présidente demande qui est à l'origine de la création de ces édicules.

M. Meylan indique que ce sont régulièrement des architectes qui ont travaillé sur ces aubettes. Par exemple, Jean-Marc Lamunière à Plainpalais. Il avait autorisé il y a une dizaine d'années que certains travaux se fassent notamment pour fluidifier la circulation autour de cette construction. Toutes ces aubettes ont un intérêt patrimonial et sont donc sous la loupe des services cantonaux en matière de protection du patrimoine. Les constructions étant mineures, l'enjeu ne se situe pas dans la végétalisation de ces édicules mais du périmètre autour. Une des difficultés importantes est surtout la question de l'isolation au vu de la taille de ces édicules, cette question-là dépendra des projets proposés.

Une commissaire s'intéresse à savoir qui est responsable de ces bâtiments, s'il s'agit de la Ville ou des exploitants. Elle prend pour exemple le kebab de Claparède et demande dans quelle mesure on pourrait imaginer une entrée en matière avec l'exploitant pour d'éventuelles rénovations si on s'en tient à un esthétisme urbain.

M. Meylan répond que c'est la Direction du patrimoine bâti qui est responsable des constructions. Il y a eu plusieurs négociations avec ce tenancier pour parler du mobilier, de la terrasse et des affichages qui sont faits. Le maintien à l'ordre dans ce cas n'est pas du ressort de la DPBA, mais de la GIM si c'est elle qui a un contrat avec lui. Il est difficile d'interdire à un commerce un affichage. Certains espaces en Ville de Genève sont soumis à des règles plus strictes à ce propos, s'ils sont protégés. Sinon, de manière générale, c'est difficile de contrôler ce que les commerçants mettent en avant pour attirer les clients.

Une commissaire demande s'il y a des restrictions au niveau des exploitations possibles de ces lieux, à qui ces appels à projets sont destinés. Sont-elles réservées aux associations de quartiers ou est-ce que des privés peuvent aussi y postuler?

M. Meylan répond que ce domaine est extrêmement réglementé, normé, tout doit être justifié et tout doit être respecté quand des programmes sont mis en place dans ces bâtiments-là. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires s'occupe de tout ce qui est alimentaire dans les commerces, il est notamment attentif aux installations de ventilation (renouvellement d'air), au revêtement à l'intérieur des petits lieux de production, ce qui complique considérablement l'équipement de ce genre de lieu. Pour des petites restaurations, qui sont fabriquées ailleurs, c'est très compliqué de respecter les exigences réglementaires en vigueur. Il y a un lien évident entre la taille du bâtiment existant, son équipement préexistant et le type d'exploitation.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'à ce stade, il n'y a pas de position arrêtée du Conseil administratif puisque cette motion est à l'étude auprès du Conseil municipal. S'il

n'y a pas d'instructions particulières au niveau des personnes pouvant répondre à l'appel à projets, alors il est ouvert à tout le monde qui répondra aux critères définis par les services. C'est selon les conclusions qui auront été formulées à travers le traitement de cette motion que le Conseil administratif pourra définir un cahier des charges et l'ouvrir à tout le monde, ou alors seulement à des associations.

Une commissaire demande si l'aubette qui se situe à la place du Musée d'histoire naturelle a été évoquée pendant la présentation.

M<sup>me</sup> Perler le confirme et précise qu'elle a rappelé que le Conseil municipal avait voté un crédit pour le transformer en faveur des femmes qui travaillent pour «Voirie – Ville propre» puisque les vestiaires actuels regroupent différentes problématiques notamment en termes de sécurité. Cet édicule est placé sur un axe où il y a un immense carrefour, très bruyant et donc pas adéquat pour y installer une terrasse ou une buvette.

La même commissaire prend l'exemple de l'aubette de Saint-Jean et demande si cela fait sens de l'ouvrir, alors qu'elle est jolie dans son état actuel.

M. Meylan répond qu'une esquisse a été faite pour ouvrir sur le parc, ce qui fait que les trois façades travaillées avec un appareillage de brique particulièrement élégant peuvent être conservées. La façade côté parc est toute lisse, il y a un crépi blanc. Ce serait la bonne occasion pour garder les passages latéraux de chaque côté et créer une terrasse de l'autre côté. Un escalier serait créé pour descendre directement dans le parc et ainsi on pourrait conserver la partie historique y compris les toilettes et de l'autre côté les activités de l'exploitant pourraient être développées.

La commissaire a l'impression que le kiosque de Plainpalais n'est pas isolé, elle demande confirmation.

M. Meylan répond que le kiosque doit avoir un petit chauffage électrique. Sur l'espace d'exposition, ce n'est pas chauffé puisqu'il n'y a personne. Les kiosques ont un statut particulier, c'est différent d'un endroit où des préparations doivent être faites. L'isolation aux Augustins était une demande de la GIM pour qu'il soit loué à l'année. Ça a représenté un travail assez conséquent et lourd financièrement. Ces endroits ne sont pas faciles, un commerçant a besoin de surface pour travailler, il n'y a pas seulement la surface de vente mais aussi de stockage. C'est pour cette raison que le programme associatif ou de petite restauration simple, livrée de l'extérieur paraît raisonnable, à l'image de ce qui se passe avec les pavillons de la rade. M. Meylan précise que le kiosque de Chantepoulet, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, était assez défraîchi avant sa rénovation et la mise en valeur du square.

Une commissaire remarque qu'il serait intéressant que chaque aubette ait une affectation différente, car il est difficile d'imaginer une planification, puisque

chaque bâtiment est différent. Elle demande encore si les exploitations sont rentables pour la Ville.

M<sup>me</sup> Perler indique que la rentabilité dépend des business plans, c'est de la responsabilité de la personne qui va remporter la location, l'occupation. On peut imaginer différentes exploitations, un fleuriste, un maraîcher, de l'artisanat, toutes sortes de possibilités peuvent être imaginées. Ça dépendra du cahier des charges, de ce que souhaite faire le Conseil municipal, s'il souhaite orienter une politique particulière, harmoniser les édicules. Ce sera avec les conclusions du Conseil municipal que le Conseil administratif fera preuve d'imagination pour répondre à la motion.

Une commissaire demande s'il serait possible d'obtenir une synthèse de toutes les attributions de ces aubettes pour avoir une idée de leurs utilisations actuelles.

M. Meylan indique qu'il enverra cette présentation pour que la commission dispose de ces informations.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que si la commission souhaite davantage d'informations, elle pourra demander des informations complémentaires.

En fin de séance, la CCSJ estime que la motion pourra être votée à la prochaine séance.

## **Séance du 14 décembre 2021**

### *Discussion et votes*

La présidente rappelle que la liste des aubettes est parvenue à la commission. Elle observe que les commissaires sont prêts à voter.

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne que cette motion partait d'un bon sentiment, mais qu'elle oblige le Conseil administratif à utiliser ces édicules de manière trop uniforme.

Une commissaire Verte rétorque que cette motion n'a rien de contraignant et elle pense que le Conseil administratif peut travailler sur le sujet en développant plusieurs idées.

La présidente acquiesce et mentionne que la magistrate a indiqué qu'il était possible de réaliser un inventaire, ce qui représente un coût. Elle rappelle que la Ville de Lausanne a développé une politique à cet égard et est parvenue à un résultat intéressant. Dès lors, elle pense que réaliser un premier pas dans ce sens semble pertinent.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement en supprimant la demande d'appel à projets pour chacune de ces aubettes dans la première invite, et de dire «De réfléchir à l'utilisation de ces édicules sur le site de la Ville de Genève comme reflet de l'intégration de la vie de quartier».

L'amendement est accepté par 10 oui (3 Ve, 3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (S).

La motion ainsi amendée est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 LC, 1 EàG, 4 S, 1 UDC) et 4 abstentions (1 Ve, 3 PLR).

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réfléchir à l'utilisation de ces édicules sur le site de la Ville de Genève comme reflet de l'intégration de la vie de quartier;
- à adopter une politique publique qui harmonise les édicules et à leur rendre une nouvelle raison d'être dans l'environnement urbain;
- à donner une seconde vie à ces joyaux patrimoniaux et architecturaux, en leur donnant une utilité pour créer du lien social entre différentes catégories de population.